

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération
N°04/2026

**Budget principal 2026 –
Approbation de
l'ouverture anticipée
des crédits
d'investissement 2026.**



EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 23/02/2026

ID : 013-211300173-20260210-042026DEL-DE



Séance du MARDI 10 FEVRIER 2026

Le dix février deux mille vingt-six à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : ROCHE Jean-Louis (Pouvoir donné à DURBESSON Audrey)

Absents : FABRE Patrice.

M. Jany FROISSART a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou le 30 avril l'année du renouvellement des organes délibérants, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Considérant les crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 en dépenses d'investissement (hors compte 1641 « Remboursement d'emprunts » et hors restes à réaliser), soit 2 393 914,12 €;

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de **598 478,53 €, soit 25 % de 2 393 914,12 €**. Cette autorisation est donnée jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril 2026 au plus tard ;

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Délibération du conseil municipal N°04/2026 du 10.02.2026 (suite)

chapitre budgétaire	Article budgétaire	Crédits ouverts avant le vote du BP 2026	Libellé de la dépense
Chapitre 16	Article 165	1 000,00€	
Chapitre 20	Article 202	5 000,00 €	
	Article 204182	50 000,00€	
Chapitre 21	Article 2111	55 000,00 €	
	Article 2135	10 000,00€	
	Article 21531	5 000,00€	
	Article 2157	2 000,00€	
	Article 2158	5 000,00€	
	Article 2183	3 000,00€	
	Article 2188	3 000,00€	
Chapitre 23	Article 231	459 478,53€	
TOTAL des ouvertures de crédits		598 478,53€	

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans les conditions exposées ci-dessus ;

DIT que les crédits ouverts par la présente délibération seront repris et régularisés lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2026 ;

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :